

### Accord bilatéral

### ZONES LIMITOPHES DROME – VAUCLUSE

Campagne d'affectation de juin 2018

Les territoires du nord Vaucluse (notamment l'enclave des papes) et du sud Drôme sont liés par les mouvements de population. Ainsi, dans un esprit de travail collaboratif et dans le respect des compétences de chacun, les situations répertoriées ci-dessous permettent les mouvements d'élèves suivants à l'affectation, au collège et au lycée :

Adresse du responsable légal	Lycée de secteur Vaucluse	Lycées de secteur Drôme
<b>Affectation dans un Collège du Vaucluse (en toute ou partie)</b>		
<b>Zone de desserte du collège Vallis Aéria (84) :</b>		
<p>Les élèves résidant des <u>communes drômoises</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège Vallis Aéria à Valréas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chamaret</li> <li>• Colonzelle</li> <li>• Grignan</li> <li>• Montbrison sur Lez</li> <li>• Le pegue</li> <li>• Rousset les vignes</li> <li>• Salles sous bois</li> <li>• Saint Pantaléon les vignes</li> <li>• Taulignan</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<p>Accès en « <b>retour secteur</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille à Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins à Montélimar.</li> </ul>
<p>Les élèves résidant des <u>communes drômoises</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège Ernest Chalamel à Dieulefit (26) ou du collège Vallis Aéria à Valréas (84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Roche St Secret Béconne</li> </ul>	<p>Les élèves scolarisés au collège Vallis Aéria :</p> <p style="text-align: center;">2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<p>Les élèves scolarisés au collège Vallis Aéria :</p> <p>Accès en « <b>retour secteur</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins Montélimar.</li> </ul> <p>Les élèves scolarisés au collège Ernest Chalamel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille Nyons</li> <li>• 2DEGT Lycée A. Borne Montélimar</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins Montélimar</li> </ul>

<p>Les élèves résidant des <u>communes vauclusiennes</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège Vallis Aéria à Valréas (84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valréas</li> <li>• Grillon</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille à Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins à Montélimar.</li> </ul>
<p>Les élèves résidant des <u>communes vauclusiennes</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège Vallis Aéria à Valréas (84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visan</li> <li>• Richerenches</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<p>Pas d'affectation en Drôme, sauf emménagement justifié dans les délais.</p>
<b>Zone de desserte du collège de Sault (84)</b>		
<p>Les élèves résidant des <u>communes drômoises</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège de Sault (84):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montbrun les bains</li> <li>• Reilhanette</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Jean-Henri Fabre Carpentras</p>	<p>Accès en « <u>retour secteur</u> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille à Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins à Montélimar.</li> </ul>
<b>Zone de desserte du collège V. Schœlcher (84)</b>		
<p>Les élèves résidant des <u>communes drômoises</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège V. Schœlcher à Sainte Cécile les Vignes (84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rochegude</li> <li>• Tulette</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<p>Accès en « <u>retour secteur</u> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille à Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins à Montélimar.</li> </ul>
<b>Affectation dans un Collège de la Drôme</b>		
<p>Les élèves résidant des <u>communes drômoises</u> suivantes relèvent de la zone de desserte du collège Do Mistrau de Suze la Rousse (26) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La baume de transit</li> <li>• Bouchet</li> <li>• Suze la Rousse</li> </ul>	<p>2DEGT Lycée Lucie Aubrac Bollène</p>	<p>Accès en « <u>retour secteur</u> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2DEGT Lycée Roumanille à Nyons</li> <li>• 2DEGT Sciences de l'Ingénieur Lycée Les Catalins à Montélimar.</li> </ul>
<b>Orientation en SEGPA</b>		
<p>Les élèves du secteur de Nyons bénéficiant d'une orientation vers l'enseignement adapté (SEGPA) sont invités à rejoindre la SEGPA du collège Vallis Aéria (84)</p>		

Précisions pour l'affectation des élèves au lycée :

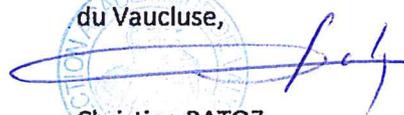
- L'affectation des élèves hors académie est réalisée à partir d'une fiche spécifique selon les principes suivants (dans les deux départements de Drôme et du Vaucluse) :
  - En 2<sup>nde</sup> générale et technologique : les élèves ne peuvent pas candidater sauf emménagement justifié dans le département,
  - En voie professionnelle : les élèves ne peuvent pas candidater sauf emménagement justifié ou formation rare non proposée dans l'académie d'origine. Par exemple, formations rares en Drôme, candidatures autorisées à l'entrée en :
    - bac pro. Technicien environnement nucléaire (lycée les Catalins Montélimar)
    - bac pro. Transport fluvial, sous conditions de visite médicale préalable et d'une attestation de natation (lycée les Catalins Montélimar).

- Concernant les élèves du collège Vallis Aéria, le présent accord déroge pour l'accès la classe de 2<sup>nde</sup> générale et technologique en offrant aux élèves des communes drômoises et des communes de Valréas et de Grillon - et uniquement pour eux - la possibilité de rejoindre :
  - soit le lycée Lucie Aubrac à Bollène,
  - soit le lycée Roumanille à Nyons,
  - soit le lycée Les Catalins à Montélimar pour un enseignement de sciences de l'ingénieur.
- Pour les autres niveaux (classes de première et de terminale de lycée) sur la zone limitrophe Nyons / Bollène, les demandes des élèves qui souhaiteraient changer de lycée seront traitées en dérogations, c'est-à-dire arbitrées par la DSDEN du département dont dépend l'établissement.  
Par exemple : à l'issue de la classe de 1<sup>ère</sup> STMG, les élèves choisissent un enseignement de spécialité en terminale. Le lycée Lucie Aubrac à Bollène propose à ce jour les 4 enseignements de spécialité de la série STMG ; le lycée Roumanille à Nyons en propose 3. Ainsi, les élèves de 1<sup>ère</sup> STMG du lycée Roumanille à Nyons qui demanderaient à poursuivre en mercatique (spécialité non proposée à Nyons) pourront candidater sur le lycée de Bollène en adressant une demande de dérogation à la DSDEN 84; l'arbitrage sera opéré par la DSDEN 84. Et réciproquement dans toute autre situation.

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Drôme,

  
Mathieu SIEYE

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
du Vaucluse,

  
Christian PATOZ